

II. - La coordination des acquisitions

Si la Bibliothèque nationale est encyclopédique dans le domaine français par l'arrivée des publications françaises par la voie du Dépôt légal, elle ne l'est plus depuis longtemps dans le domaine étranger.

Il est en effet impensable, à une époque où la production imprimée est en continue augmentation, où les spécialisations se font de plus en plus précises, que la nature du fonds de la Bibliothèque nationale demeure encyclopédique, tel qu'on pouvait encore l'envisager à la fin du siècle dernier. Et pourtant les domaines privilégiés d'acquisition sont plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au début du siècle et couvrent non seulement le domaine des sciences humaines, mais aussi celui des sciences sociales (1).

Dans la mesure où le domaine à explorer et à exploiter est plus vaste, où les crédits, s'ils ne sont pas en diminution, ne permettent pas et de loin, de tout acquérir, la nécessité d'une coordination entre les bibliothèques devient indispensable.

Le Service des acquisitions pratique depuis de nombreuses années une politique de coordination et de concertation des achats au niveau de la Bibliothèque nationale :

- coordination entre les différents secteurs par langues au sein du service ;
- coordination entre les différents services spécialisés du Département des Entrées ;
- liaison étroite avec les Départements des Imprimés et des Périodiques ;
- collaboration avec le service des Echanges internationaux pour une coordination des propositions d'échanges et des achats.

(1) Statistiques 1973 par C.D.U. :

0 — 8 %	5 — 1 %
1 — 7 %	6 — 1 %
2 — 3,5 %	7 — 6 %
3 — 2,1 %	8 — 26,5 %
4 — 4,5 %	9 — 21,5 %

Dans le domaine du livre d'occasion la coordination des acquisitions dépasse le cadre intérieur de la Bibliothèque nationale.

Afin de combler les lacunes du fonds des imprimés et de poursuivre l'enrichissement méthodique des collections de livres rares et précieux, le Service des Acquisitions dépouille et étudie très attentivement de nombreux catalogues (librairie ancienne et moderne, ventes publiques en France et à l'étranger). Il examine aussi les propositions soumises par des particuliers ou certains organismes. Toutes les recherches et vérifications sont faites en liaison étroite avec les spécialistes de l'histoire du livre des autres bibliothèques, pour la Bibliothèque nationale, mais aussi parfois, pour ces autres bibliothèques. Autre forme de coordination, l'achat par la Bibliothèque nationale, dans certains cas, de l'édition d'un ouvrage dont on ne trouve trace dans aucune bibliothèque de France et que la bibliothèque intéressée ne pourra acquérir par manque de crédits. Cette coordination des acquisitions, qui existe avec plus ou moins de rigueur au niveau de la Bibliothèque nationale, devrait s'étendre aux principales bibliothèques de recherche.

Il est évident que l'initiative d'un plan de coordination des acquisitions plus vaste intéressant par là même le contrôle bibliographique universel est du ressort même de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, mais la Bibliothèque nationale pourrait y jouer un rôle essentiel (2).

Ce plan pourrait permettre :

— une coordination avec les autres bibliothèques d'étude parisiennes, mais aussi de province, pour une meilleure répartition des domaines afin de mieux équilibrer les programmes d'acquisition ;

— une coordination au niveau bibliographique et la répartition du dépouillement des sources par spécialité ;

— une coordination technique en vue de l'automatisation future des systèmes d'acquisition (création sous l'égide du BAB d'un Groupe de travail sur les acquisitions) avec pour corollaire, la réalisation d'un réseau national de catalogage permettant la diffusion de fiches et la mise à jour rapide d'un catalogue collectif.

Si les bibliothèques ont le devoir de procurer à leurs lecteurs les instruments de travail indispensables, elles se doivent d'assurer et d'équilibrer au mieux, la répartition de la production imprimée et d'utiliser dans les meilleures conditions les crédits alloués.

Véra Colmaire.

(2) Il existait avant la guerre une Commission d'achats des bibliothèques de Paris, sous l'égide de la Bibliothèque nationale qui a repris son activité en 1945 jusque vers 1955, pour certains domaines spécifiques (archéologie et beaux-arts, ouvrages slaves, publications scientifiques, etc...).